

EHPAD LA VALLEE DU VOLP 09230 SAINTE CROIX VOLVESTRE	Services concernés : tous les services	Code P1bis TS 01 A
		Date d'application : 01/01/2012
<u>Procédure d'admission</u>		Page 1/2

1/ Contact du ou des demandeurs avec l'accueil de l'Etablissement

2/ Accueil des inscriptions par la Direction

- Information concernant :
 - o Type de prestations fournies
 - o Le coût du séjour
 - o Remise du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour
- Remise de la demande unique d'inscription à remplir en totalité avec le dossier médical à compléter
- Demande d'un bilan sanguin orienté contribuant à définir un plan personnalisé de Prévention
- Demande d'un bilan dentaire dans la mesure du possible

NB : en dehors des heures de bureau les IDE ou agents ont des dossiers de demande d'admission à leur disposition (bureau accueil dans le caisson). Ils peuvent remettre le dossier ou prendre les coordonnées du demandeur afin d'envoyer un dossier.

3/ Dossier d'inscription remis par le ou les demandeurs

Ces derniers seront examinés séparément par la Direction et le Service de soins (Médecin Co / IDE Co) afin de définir leur avis.

La personne est numérotée et enregistrée par le secrétariat.

Le dossier médical est transmis au médecin co pour avis

Les dossiers administratifs sont gardés au secrétariat de Direction

Les dossiers médicaux sont transmis à l'IDEC ou à l'IDE

4/ Avis médical

Le Médecin Coordonateur examine le dossier avec l'équipe soignante.

En l'absence du Médecin Coordonateur (exemple congés) l'IDE coordinatrice ou l'IDE prend le relais et informe quand cela est possible par téléphone le médecin co.

L'avis médical sera motivé avec prise en compte :

- des soins de base
- des soins relationnels
- des soins techniques
- des situations à risques majeurs
- de la fragilité de l'entourage
- du coût thérapeutique

Et ce, afin de répondre au problème de la compatibilité de l'état de santé, du traitement avec les capacités de soins de l'EHPAD.

Le Médecin Coordonateur et l'IDE Coordinatrice pourront si nécessaire contacter le demandeur, sa famille voir son médecin traitant pour avoir de plus amples renseignements.

L'IDE coordinatrice pourra, quand cela sera possible, se rendre au domicile ou dans le service d'hospitalisation du demandeur, de façon à rendre compte de son état physique et de son état d'autonomie et peut être appréhender si elle est prête ou opposée à une entrée en Maison de Retraite.

EHPAD LA VALLEE DU VOLP 09230 SAINTE CROIX VOLVESTRE	Services concernés : tous les services	Code P1bis TS 01 A
		Date d'application : 01/01/2012
<u>Procédure d'admission</u>		Page 2/2

5/ Commission d'admission

Elle statue après étude des dossiers.

Elle est composée :

- Du Directeur ou Directrice
- Du Médecin Coordonateur et/ou
- De l'IDE coordinatrice

La présentation du dossier se fait d'une façon anonyme et sans divulgation du diagnostic.

Présidée par la Directrice, elle émet un avis collégial motivé.

Peuvent être invitée tout personnel (kiné...) pour apporter un éclairage par rapport à son domaine de compétence.

Sont étudiés :

- l'état de santé
- l'état de dépendance
- le volet social

La décision finale appartient à la Directrice.

6/ Décision

- Avis défavorable : info dans les 48 heures à la famille
- Avis favorable :
 - o Si une place est disponible : l'IDE coordinatrice fixe un rendez vous pour une pré admission qui sera mené par l'IDE coordinatrice ou l'IDE, la psychologue et le médecin coordonateur si besoins : fixation des objectifs d'accompagnement du résident afin de répondre à ses besoins et à ses souhaits. Le projet de vie du résident est élaboré avec lui, voir son tuteur, voir son référent familial. Ce projet de vie constitue un des engagements du contrat de séjour. La prise en charge en soin est assurée par l'IDE coordinatrice ou l'IDE.
 - o S'il n'y a pas de place disponible : le dossier est placé sur la liste d'attente. L'information de l'avis et de la mise en attente est donnée dans les 48 heures à la famille.

7/ Signature du contrat

L'admission finale est effective qu'après signature du contrat avec la Directrice

	Rédaction	Validation
Nom	Dr JUTEAU	GRILLON Sophie
Fonction	Médecin coordonnateur	Directrice
Visa		

Version	A		
Date	01/01/2012		